

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA VILLE D'OTTERBURN PARK TENUE LE LUNDI 24 JANVIER 2022, À 19H30,
PAR VISIOCONFÉRENCE

À cette séance ont été dûment convoqués, selon la Loi sur les cités et villes, les membres du conseil municipal.

À l'ouverture de la séance à 20h05 sont présents mesdames les conseillères Marie-Christine Moore et Natacha Thibault ainsi que messieurs les conseillers Mathieu Chapdelaine, Marc Girard Alleyn, Claude Leroux et Jacques Portelance formant quorum sous la présidence de madame la mairesse Mélanie Villeneuve.

Sont également présentes la directrice générale, madame Christine Ménard, urb., et la greffière, Me Julie Waite.

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ordinaire du 24 janvier 2022 ouverte.

**RÉSOLUTION
2022-01-001**

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que ci-après reproduit.

SÉANCE ORDINAIRE DU 24 JANVIER 2022

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions
 - 2.1 Rapport mensuel du conseil municipal
3. Adoption des procès-verbaux des séances du conseil et dépôt des procès-verbaux des réunions, des commissions et des comités
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2021
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2021
 - 3.3 Dépôt du compte-rendu de la séance ordinaire du comité consultatif de l'environnement tenue le 14 décembre 2021
4. Avis de motion
 - 4.1 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 472 constituant le comité consultatif du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park
 - 4.2 Avis de motion – Règlement numéro 472 constituant le comité consultatif du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park
 - 4.3 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 473 décrétant la création d'une réserve financière afin de financer les dépenses liées à la tenue d'une élection
 - 4.4 Avis de motion – Règlement numéro 473 décrétant la création d'une réserve financière afin de financer les dépenses liées à la tenue d'une élection

- 4.5 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 447-3 révisant et remplaçant le Règlement numéro 447-2 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park
- 4.6 Avis de motion – Règlement numéro 447-3 révisant et remplaçant le Règlement numéro 447-2 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park
- 4.7 Présentation et dépôt du projet de Règlement numéro 443-4 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville d'Otterburn Park et remplaçant les Règlements numéros 443, 443-1, 443-2 et 443-3
- 4.8 Avis de motion – Règlement numéro 443-4 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville d'Otterburn Park et remplaçant les Règlements numéros 443, 443-1, 443-2 et 443-3
5. Règlementation
 - 5.1 Adoption du Règlement numéro 459-4 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2022
 - 5.2 Adoption du Règlement numéro 400-4 relatif au bulletin d'information l' « *info Otterburn Park* » et remplaçant les Règlements numéros 400-2 et 400-3
6. Administration générale
7. Finances
 - 7.1 Acceptation des déboursés pour la période du 14 décembre 2021 au 18 janvier 2022
 - 7.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 12 607 000 \$ qui sera réalisé le 3 février 2022
 - 7.3 Soumissions pour l'émission d'obligations
 - 7.4 Dépôt du rapport budgétaire périodique - complet
8. Développement et mise en valeur du territoire
 - 8.1 Renouvellement et nomination de membres du comité consultatif d'urbanisme – Modification de la résolution numéro 2021-12-383
 - 8.2 Participation de la Ville au programme *Rénovation Québec* (PRQ)
9. Travaux publics
 - 9.1 Dépôt et adoption de l'organigramme administratif du Service des travaux publics
 - 9.2 Attribution budgétaire – Achat de machinerie et équipements – Service des travaux publics
 - 9.3 Service des travaux publics – Saison 2021-2022– Embauche d'un employé saisonnier aux patinoires

- 9.4 Fourniture et installation de garde-corps pour la prévention des chutes – Hôtel de ville et une partie du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine
- 9.5 Comité de sécurité municipale – Nomination de membres
- 9.6 Modification à la convention collective des employés cols bleus – Entente entre la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) – Autorisation de signature
- 9.7 Embauche d'une brigadière scolaire remplaçante
10. Famille, culture et loisir
- 10.1 Protocole d'entente « projet travail de rue » – Approbation et autorisation de signature
- 10.2 Modification de l'entente intervenue entre la Ville et l'organisme Art et Musique pour tous – Saison 2021-2022 – Autorisation de signature
- 10.3 Demande d'aide financière – Héma-Québec
- 10.4 Demande Participation de la Ville à la campagne de sensibilisation de l'Alliance Canadienne pour la santé cardiaque des femmes
11. Environnement
- 11.1 Fin de mandat d'un membre du comité consultatif de l'environnement dans la Ville d'Otterburn Park – Remerciements
- 11.2 Renouvellement des membres – Comité consultatif de l'environnement – Modification de la résolution numéro 2021-12-396
12. Sécurité aux citoyens
13. Affaires nouvelles
14. Deuxième période de questions
15. Levée de la séance

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'a transmis à la Ville des questions, pour la première période de questions.

RAPPORT MENSUEL DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame la mairesse Mélanie Villeneuve

- Présentation complète auprès du conseil municipal du projet Le Patriote par les différents services de l'administration municipale, le 10 janvier 2022;
- Rencontre avec monsieur Yves Richer, commodore du Club de canotage d'Otterburn pour la signature d'une nouvelle entente, le 14 janvier 2022;
- Présentation du dossier portant sur le Plan régional des milieux naturels par la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le 11 janvier 2022;
- Rencontre préparatoire du conseil des maires de la MRC de La Vallée-du-Richelieu, le 18 janvier 2022;

- Différentes formations données par l'Union des municipalités du Québec pour les nouveaux élus, le 20 janvier 2022;
- Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de sécurité incendie de la Vallée-du-Richelieu, le 20 janvier 2022.

Madame la conseillère Natacha Thibault

- Rencontre du comité MADA local, le 10 janvier 2022;
- Formation offerte par l'Union des municipalités du Québec, le 12 janvier 2022 (1^{er} module, comprendre l'organisation municipale : rôle, pouvoirs et obligations);
- Webinaire d'introduction à la gériatrie sociale, offert par la fondation AGES, le 17 janvier 2022;
- Rencontre avec mesdames Mélanie Villeneuve, mairesse et Geneviève Courchesne, directrice générale du CPE des frimousses De La Vallée, concernant différents besoins en service de garde et des options pour soutenir le réseau et les familles de notre ville, le 17 janvier 2022;
- Réunion du conseil d'administration de la Table de concertation des aînés de la Vallée des Patriotes, le 18 janvier 2022;
- Rencontre de la Régie intermunicipale de l'eau de la Vallée-du-Richelieu (RIEVR), le 18 janvier 2022;
- Participation au webinaire : mobiliser ou remobiliser les acteurs clés de la démarche MADA, offert par Espace MUNI, le 19 janvier 2022;
- Rencontre avec l'attachée politique de monsieur Simon Jolin-Barette et madame Doris Dubreuil, présidente Club FADOQ Otterburn Park afin de discuter d'une idée de projet MADA, le 19 janvier 2022;
- Rencontre de la Régie d'Assainissement des Eaux de la Vallée du Richelieu (RAEVR), le 19 janvier 2022;
- Rencontre avec madame Jessica Tremblay, directrice générale de la Maison de la Famille de la Vallée du Richelieu, le 20 janvier 2022;
- Rencontre avec madame Doris Dubreuil, présidente Club FADOQ Otterburn Park ainsi qu'avec madame la mairesse Mélanie Villeneuve et messieurs les conseillers Jacques Portelance et Claude Leroux concernant la présentation d'une idée de projet MADA, le 21 janvier 2022.

Monsieur le conseiller Claude Leroux

- Webinaire offert par l'Union des municipalités du Québec Formation webinaire – Mesurer l'enjeu et l'impact de ses décisions, le 11 janvier 2022;
- Formation offerte par l'Union des municipalités du Québec - Comprendre l'organisation municipale, son rôle, pouvoirs et obligations, le 12 janvier 2022;
- Formation offerte par l'Union des municipalités du Québec - Adopter la posture juste au cœur des relations publiques, le 15 janvier 2022;
- Commission des finances de la Ville, le 19 janvier 2022;
- Visioconférence avec madame Doris Dubreuil, présidente Club FADOQ Otterburn Park, en compagnie de madame la mairesse Mélanie Villeneuve, madame la conseillère Natacha Thibault et monsieur le conseiller Jacques Portelance afin de discuter du dossier MADA, le 21 janvier 2022.

Monsieur le conseiller Marc Girard Alley

- Commission des finances de la Ville, le 19 janvier 2022;
- Rencontre avec les membres de la Légion royale canadienne Auclair 121 à Otterburn Park, le 20 janvier 2022.

Monsieur le conseiller Jacques Portelance

- Formation offerte par l'Union des municipalités du Québec Formation des nouveaux élus, module 2, le 8 janvier 2022;

- Formation offerte par l'Union des municipalités du Québec Formation des nouveaux élus, modules 3 et 42, le 15 janvier 2022;
- Rencontre à la Régie d'assainissement des eaux usées de la Vallée du Richelieu (RAEVR), le 19 janvier 2022.

Madame la conseillère Marie-Christine Moore

- Depuis la dernière séance du mois de décembre 2021, j'ai participé à plusieurs rencontres citoyennes concernant différents sujets;
- Comité consultatif en sport, loisir et culture (CCSLC), le 20 janvier 2021.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES DU CONSEIL ET DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX DES RÉUNIONS, DES COMMISSIONS ET DES COMITÉS

**RÉSOLUTION
2022-01-002**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2021, tel que rédigé.

**RÉSOLUTION
2022-01-003**

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 20 DÉCEMBRE 2021

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine :

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2021, tel que rédigé.

DÉPÔT

DÉPÔT DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2021

Est déposé le compte-rendu de la séance ordinaire du comité consultatif de l'environnement tenue le 14 décembre 2021.

AVIS DE MOTION

**RÉSOLUTION
2022-01-004**

PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 472 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF DU PATRIMOINE DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Madame la mairesse Mélanie Villeneuve, présente et dépose le projet de Règlement numéro 472 constituant le comité consultatif du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est de créer un comité chargé notamment de formuler des recommandations au conseil municipal concernant toutes actions ou positions à prendre en matière de patrimoine à la Ville d'Otterburn Park.

**AVIS DE
MOTION**

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 472 CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF DU PATRIMOINE DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK

Madame la mairesse Mélanie Villeneuve, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 472 constituant le comité consultatif du patrimoine dans la Ville d'Otterburn Park.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 20 janvier 2022.

**RÉSOLUTION
2022-01-005**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 473
DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE AFIN DE FINANCER LES
DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE ÉLECTION**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, présente et dépose le projet de Règlement numéro 473 décrétant la création d'une réserve financière afin de financer les dépenses liées à la tenue d'une élection.

L'objet de ce Règlement est de constituer un fonds réservé de 25 000 \$ annuellement aux fins de financement des dépenses liées à la tenue d'une élection.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 473 DÉCRÉTANT LA CRÉATION D'UNE
RÉSERVE FINANCIÈRE AFIN DE FINANCER LES DÉPENSES LIÉES À LA TENUE D'UNE
ÉLECTION**

Monsieur le conseiller Jacques Portelance, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 473 décrétant la création d'une réserve financière afin de financer les dépenses liées à la tenue d'une élection.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 20 janvier 2022.

**RÉSOLUTION
2022-01-006**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-3 RÉVISANT
ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET
DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, présente et dépose le projet de Règlement numéro 447-3 révisant et remplaçant le Règlement numéro 447-2 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park.

L'objet de ce Règlement est d'adopter un code d'éthique et de déontologie révisé, avec changement, pour les membres du conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, le tout conformément aux prescriptions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

**AVIS DE
MOTION**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 447-3 RÉVISANT ET REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT NUMÉRO 447-2 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE
DES ÉLUS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK**

Monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 447-3 révisant et remplaçant le Règlement numéro 447-2 adoptant le Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de la Ville d'Otterburn Park.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit Règlement le 20 janvier 2022.

**RÉSOLUTION
2022-01-007**

**PRÉSENTATION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 443-4
ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE
LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 443,
443-1, 443-2 ET 443-3**

Monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, présente et dépose le projet de Règlement numéro 443-4 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville d'Otterburn Park et remplaçant les Règlements numéros 443, 443-1, 443-2 et 443-3.

L'objet de ce Règlement est d'adopter un nouveau code d'éthique et de déontologie pour les employés municipaux de la Ville d'Otterburn Park, le tout conformément aux prescriptions de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.

AVIS DE MOTION

AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 443-4 ADOPTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE D'OTTERBURN PARK ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS NUMÉROS 443, 443-1, 443-2 ET 443-3

Monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, donne avis de motion de la présentation, à une prochaine séance du conseil municipal, du Règlement numéro 443-4 adoptant le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux de la Ville d'Otterburn Park et remplaçant les Règlements numéros 443, 443-1, 443-2 et 443-3.

Tous les membres du conseil ont reçu une copie dudit Règlement le 20 janvier 2022.

RÈGLEMENTATION

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 459-4.

RÉSOLUTION 2022-01-008

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 459-4 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION DES TAUX DE TAXATION ET LA TARIFICATION DE DIFFÉRENTS SERVICES MUNICIPAUX POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 16 décembre 2021 et une copie du Règlement le 20 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 459-4, tel que rédigé.

Note de la séance :

Avant que les membres du conseil ne soient appelés à se prononcer sur le projet de résolution, la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement numéro 400-4.

**RÉSOLUTION
2022-01-009**

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 400-4 RELATIF AU BULLETIN
D'INFORMATION L' « INFO OTTERBURN PARK » ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 400-2 ET 400-3**

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné et le projet de Règlement présenté et déposé à la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 20 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil ont reçu une copie du projet de Règlement le 16 décembre 2021 et une copie du Règlement le 20 janvier 2022;

CONSIDÉRANT que la mairesse a fait mention de l'objet et de la portée du Règlement;

CONSIDÉRANT que la greffière a pris les dispositions nécessaires pour que le Règlement soit mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance via le site internet de la Ville et le babillard municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Allyn :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 400-4, tel que rédigé.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

FINANCES

**RÉSOLUTION
2022-01-010**

**ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 14 DÉCEMBRE 2021 AU
18 JANVIER 2022**

CONSIDÉRANT que la trésorière soumet le registre des déboursés à l'approbation du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

D'APPROUVER les déboursés pour la période du 14 décembre 2021 au 18 janvier 2022, tels que ci-après :

Déboursés déjà versés:

Chèques nos 20300 à 20340			87 193,11 \$
	Budget 2021	31 749,57 \$	
	Budget 2022	55 443,54 \$	
Liste des dépôts directs nos 503082 à 503096			83 582,02 \$
	Budget 2021	13 471,92 \$	
	Budget 2022	70 110,10 \$	
Liste des prélèvements nos 6144 à 6194			70 883,73 \$
	Budget 2021	54 471,35 \$	
	Budget 2022	16 412,38 \$	
Paies			308 526,93 \$

Déboursés à venir:

Chèques nos 20341 à 20359			147 565,26 \$
	Budget 2021	94 888,44 \$	
	Budget 2022	52 676,82 \$	

Liste des dépôts directs nos 503097 à 503142 1 043 978,91 \$

Budget 2021 239 310,51 \$
Budget 2022 804 668,40 \$

TOTAL DES DÉBOURSÉS 1 741 729,96 \$

**RÉSOLUTION
2022-01-011**

**RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À
UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 12 607 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE
3 FÉVRIER 2022**

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville d'Otterburn Park souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 12 607 000 \$ qui sera réalisé le 3 février 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
E-453	1 695 770 \$
E-453	10 911 230 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros E-453, la Ville d'Otterburn Park souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Marc Girard Allein :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 3 février 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 3 février et le 3 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.D. DE BELOEIL -- MONT-ST-HILAIRE
830, RUE LAURIER
BELOEIL, QC
J3G 4K4

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville d'Otterburn Park, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authenticateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros E-453 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 3 février 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

**RÉSOLUTION
2022-01-012**

SOUSSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS

CONSIDÉRANT que, conformément aux Règlements d'emprunts numéros E-453, la Ville d'Otterburn Park souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que la Ville d'Otterburn Park a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 3 février 2022, au montant de 12 607 000 \$;

1 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

514 000 \$	1,35000 %	2023
525 000 \$	1,75000 %	2024
536 000 \$	2,00000 %	2025
547 000 \$	2,10000 %	2026
10 485 000 \$	2,20000 %	2027

Prix : 98,58900

Coût réel : 2,50277 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

514 000 \$	1,00000 %	2023
525 000 \$	1,35000 %	2024
536 000 \$	1,65000 %	2025
547 000 \$	1,90000 %	2026
10 485 000 \$	2,15000 %	2027

Prix : 98,21555

Coût réel : 2,51624 %

3 - BMO NESBITT BURNS INC.

514 000 \$	1,15000 %	2023
525 000 \$	1,45000 %	2024
536 000 \$	1,75000 %	2025
547 000 \$	2,00000 %	2026
10 485 000 \$	2,25000 %	2027

Prix : 98,24000

Coût réel : 2,61197 %

4 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

514 000 \$	1,20000 %	2023
525 000 \$	1,60000 %	2024
536 000 \$	1,85000 %	2025
547 000 \$	2,05000 %	2026
10 485 000 \$	2,25000 %	2027

Prix : 98,23800

Coût réel : 2,62058 %

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu quatre soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC. est plus avantageuse;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 12 607 000 \$ de la Ville d'Otterburn Park soit adjugée à la VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.;

QUE demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre la ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

DÉPÔT

DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE PÉRIODIQUE - COMPLET

Le Service des finances dépose le rapport budgétaire périodique complet en date du 23 décembre 2021, tel qu'il l'a dressé.

DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

RÉSOLUTION 2022-01-013

RENOUVELLEMENT ET NOMINATION DE MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2021-12-383

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2021, la résolution numéro 2021-12-383 portant sur le renouvellement et la nomination de membres du comité consultatif d'urbanisme pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée à la recommandation et plus spécifiquement, la date de fin du mandat des membres ainsi nommés est le 31 décembre 2023 au lieu du 31 décembre 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine :

QUE le conseil municipal renouvèle le mandat des membres suivants, soit madame Maryline Gaudette et monsieur Jean-Guy Cadorette et nomme madame Valérie Patenaude ainsi que monsieur David Pelletier à titre de membres-citoyens du comité consultatif d'urbanisme, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 et que la résolution 2021-12-383 soit modifiée conformément à ce qui précède.

**RÉSOLUTION
2022-01-014**

PARTICIPATION DE LA VILLE AU PROGRAMME *RÉNOVATION QUÉBEC* (PRQ)

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec a instauré un programme-cadre qui a pour objet de favoriser la mise en place par la Ville de mesures pour stimuler la revitalisation de la vocation résidentielle en déclin dans un ou des secteurs restreints de son territoire;

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice de Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 6 janvier 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE la Ville d'Otterburn Park demande à la Société d'habitation du Québec de participer à la programmation 2022-2023 du programme *Rénovation Québec*. La Ville désire adhérer au *Volet VI maisons lézardées* et demande un budget de 60 000 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville et la SHQ.

TRAVAUX PUBLICS

**RÉSOLUTION
2022-01-015**

DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORGANIGRAMME ADMINISTRATIF DU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT la restructuration du Service des travaux publics de la Ville;

CONSIDÉRANT qu'il est approprié d'adopter un nouvel organigramme contemporain;

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics formulées dans ses fiches de présentation adressées aux membres du conseil municipal et datées des 13 et 20 janvier 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE la Ville adopte l'organigramme administratif du Service des travaux publics représentant les attributions et les rapports hiérarchiques structurants de ce service et autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant, la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics à signer tous documents afférents à la présente dont notamment toute lettre d'entente avec le syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501).

**RÉSOLUTION
2022-01-016**

ATTRIBUTION BUDGÉTAIRE – ACHAT DE MACHINERIE ET ÉQUIPEMENTS – SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT les recommandations du directeur du Service des travaux publics formulée dans ses fiches de présentation adressées aux membres du conseil municipal et datées des 13 et 20 janvier 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE le conseil municipal attribue un budget de 150 000 \$, taxes applicables incluses, pour l'achat de machinerie et équipements, soit un tracteur à gazon, une machine à ligne et un balai de rues sur chargeur;

QUE ce projet soit financé par une affectation de l'Excédent de fonctionnement non affecté au montant de 150 000 \$.

**RÉSOLUTION
2022-01-017**

**SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – SAISON 2021-2022– EMBAUCHE D'UN
EMPLOYÉ SAISONNIER AUX PATINOIRES**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un employé saisonnier temporaire aux patinoires pour la saison hivernale 2021 et 2022, suite au départ d'un employé temporaire attiré à ce poste;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 20 janvier 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE la Ville engage monsieur Félix Beauchamps au poste temporaire de préposé aux patinoires pour la saison hivernale 2021-2022 à l'échelon 1 de l'échelle salariale de sa catégorie d'emploi;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même les postes budgétaires 02-701-30-141 Patinoires extérieures – salaire régulier.

**RÉSOLUTION
2022-01-018**

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE GARDE-CORPS POUR LA PRÉVENTION DES
CHUTES – HÔTEL DE VILLE ET UNE PARTIE DU CENTRE CULTUREL ET
COMMUNAUTAIRE DE LA POINTE-VALAINE**

CONSIDÉRANT que le Service des travaux publics a fait des recherches de prix pour la fourniture et l'installation, à l'hôtel de ville et une partie du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine, de garde-corps autoportants afin d'améliorer la sécurité de tout employé qui travaille sur les toits plats de ces bâtiments municipaux et d'en prévenir les chutes;

CONSIDÉRANT la recommandation du chargé de projet du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 20 janvier 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE la Ville octroie le contrat de fourniture et d'installation de garde-corps autoportants à l'hôtel de ville et en partie au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine à l'entreprise Solutions Prox-Secur, au coût de 21 783,52 \$, taxes applicables incluses;

QUE cet achat soit financé par une affectation du Fonds de roulement au montant de 21 783,52 \$ et qu'il soit remboursé sur une période de 10 ans.

**RÉSOLUTION
2022-01-019**

COMITÉ DE SÉCURITÉ MUNICIPALE – NOMINATION DE MEMBRES

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 20 janvier 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal nomme, et ce, pour la période indiquée, les personnes suivantes à titre de membres du comité de sécurité municipale, soit :

Jusqu'au 31 décembre 2022 :

- Monsieur Janin Bélanger;
- Monsieur Jean-Nicolas Turcotte et

- Monsieur Jean-Pierre Dugal.

Jusqu'au 31 décembre 2023 :

- Monsieur Denis Fosset;
- Monsieur Simon Wilson et
- Monsieur Jefferson Bernes.

**RÉSOLUTION
2022-01-020**

**MODIFICATION À LA CONVENTION COLLECTIVE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS –
ENTENTE ENTRE LA VILLE ET LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES
UNIS DE L'ALIMENTATION ET DU COMMERCE (SECTION LOCALE 501) – AUTORISATION
DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que la Ville et le Syndicat des travailleurs et travailleuses unis de l'alimentation et du commerce (section locale 501) (ci-après Syndicat) consentent à modifier la convention collective des employés cols bleus;

CONSIDÉRANT que la Ville a créé le poste de journalier, à statut permanent à temps plein, pour une période annuelle d'environ cinq mois, soit du 1^{er} décembre au 1^{er} avril de chaque année et en fonction des besoins et des conditions météorologiques;

CONSIDÉRANT que la nécessité de fixer les conditions de travail relatives à ce poste;

CONSIDÉRANT que les parties reconnaissent l'importance et l'obligation de signer une telle entente pour modifier ladite convention collective;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation datée du 20 janvier 2022 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE la Ville et le Syndicat consentent à modifier la convention collective telle que mentionné précédemment et conformément à la lettre d'entente intervenue entre les parties;

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, ou en son absence le maire suppléant, la directrice générale et le directeur du Service des travaux publics, à signer pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente donnant effet à la présente résolution.

**RÉSOLUTION
2022-01-021**

EMBAUCHE D'UNE BRIGADIÈRE SCOLAIRE REMPLAÇANTE

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher une brigadière scolaire remplaçante;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur du Service des travaux publics formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 20 janvier 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Natacha Thibault, appuyé par monsieur le conseiller Claude Leroux :

QUE la Ville embauche madame Lorraine Brodeur à titre brigadière scolaire remplaçante;

QUE leurs conditions de travail de madame Brodeur soient celles prévues à la recommandation ci-haut mentionnée;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-210-01-141 Salaire régulier – brigadier.

FAMILLE, CULTURE ET LOISIR

**RÉSOLUTION
2022-01-022**

**PROTOCOLE D'ENTENTE « PROJET TRAVAIL DE RUE » – APPROBATION ET
AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente intitulé « Projet travail de rue » arrive à échéance le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT que les villes et municipalité de Beloeil, Mont-Saint-Hilaire, Otterburn Park, McMasterville, Saint-Bruno-de-Montarville et l'organisme Mille et une rues ont conclu jusqu'au 31 mars 2022, le protocole d'entente « Projet travail de rue » afin de poursuivre les objectifs suivants, soit :

- exercer une présence régulière et continue dans le milieu pour servir de repères et réduire la marginalisation et l'exclusion sociale;
- être à l'avant-garde des nouvelles réalités, développements et phénomènes affectant et confrontant les gens de la rue;
- sensibiliser les gens de la rue à adopter et maintenir des comportements sécuritaires et non abusifs en regard de leur santé mentale et physique;
- mener des actions à caractère informatif, préventif et éducatif tant auprès des personnes que du milieu;
- accompagner les personnes dans les situations de crise, de déséquilibre;
- accompagner et faire la référence personnalisée vers des services pouvant être utiles aux individus, tout en démystifiant le rôle des intervenants sociaux;
- favoriser la concertation de l'ensemble des organismes et ressources du milieu;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 30 novembre 2021;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE la Ville approuve le texte de l'entente intervenu entre les parties et autorise la mairesse, ou en son absence, le maire suppléant et la greffière, ou en son absence, la directrice générale et greffière adjointe à signer ladite entente;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-702-94-970 Contribution – Mille et une rues.

**RÉSOLUTION
2022-01-023**

**MODIFICATION DE L'ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA VILLE ET L'ORGANISME
ART ET MUSIQUE POUR TOUS – SAISON 2021-2022 – AUTORISATION DE SIGNATURE**

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Ville et l'organisme Art et Musique pour tous;

CONSIDÉRANT que cette entente fixe notamment l'horaire de la tenue des soirées musicales de style *tamtams* au Centre Marcel-Lacoste;

CONSIDÉRANT que l'horaire initial prévoit ces soirées tous les mercredis, du mois de septembre au mois de mai;

CONSIDÉRANT que pour augmenter l'affluence, l'organisme souhaite modifier l'horaire des mois de janvier à mars inclusivement par celui qui suit, soit :

Janvier 2022

- Jeudi 27 janvier

Février 2022

- Mercredi 9 février
- Jeudi 24 février

Mars 2022

- Mercredi 9 mars
- Jeudi 24 mars

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 13 janvier 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par madame la conseillère Natacha Thibault :

QUE la Ville autorise la mairesse, ou en son absence le maire suppléant et la directrice du Service des communications, du loisir et de la culture à signer pour et au nom de la Ville, l'entente modifiant l'horaire de cette activité, le tout conformément à ce qui précède.

**RÉSOLUTION
2022-01-024**

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – HÉMA-QUÉBEC

CONSIDÉRANT qu'Héma-Québec tiendra le 28 mars 2022, une collecte de sang au Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine et demande une aide financière à la Ville dans le cadre de cette activité;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 13 janvier 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Marc Girard Alleyn, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine :

QUE la Ville verse à Héma-Québec la somme de 1 038 \$ à titre d'aide financière et que cette collecte soit dorénavant nommée la collecte de sang de la Ville d'Otterburn Park, sous la présidence d'honneur de la mairesse;

QUE les fonds nécessaires au paiement de cette dépense soient puisés à même le poste budgétaire 02-130-00-690.

**RÉSOLUTION
2022-01-025**

DEMANDE PARTICIPATION DE LA VILLE À LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE L'ALLIANCE CANADIENNE POUR LA SANTÉ CARDIAQUE DES FEMMES

CONSIDÉRANT que l'Alliance Canadienne pour la santé cardiaque des femmes a demandé la participation de la Ville à sa campagne de sensibilisation pour la santé cardiaque des femmes;

CONSIDÉRANT que la mission de cet organisme est notamment d'aider les cliniciens et cliniciennes, chercheurs et chercheuses, patientes, décideurs et décideuses à travailler ensemble pour appliquer les connaissances, transformer la pratique clinique et influencer les politiques gouvernementales liées à la santé cardiovasculaire des femmes;

CONSIDÉRANT la recommandation du coordonnateur du Service du loisir et de la culture formulée dans sa fiche de présentation adressée aux membres du conseil municipal et datée du 13 janvier 2022;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par madame la conseillère Marie-Christine Moore, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine :

QUE la Ville participe à la promotion de cette initiative pour ainsi contribuer à prévenir les conséquences graves aux femmes;

QUE la Ville invite les otterburnois et les otterburnoises à porter du rouge le 13 février pour attirer l'attention sur la santé cardiaque des femmes;

QUE la Ville diffuse des messages clés de l'Alliance portant sur cette campagne de sensibilisation sur les panneaux d'affichage numérique dans la semaine du 13 février;

QUE la Ville invite les otterburnois et les otterburnoises à participer à une course virtuelle organisée par l'Alliance.

ENVIRONNEMENT

RÉSOLUTION 2022-01-026

FIN DE MANDAT D'UN MEMBRE DU COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT DANS LA VILLE D'OTTERBURN PARK – REMERCIEMENTS

CONSIDÉRANT la recommandation de la directrice du Service de l'urbanisme formulée dans sa fiche de présentation datée du 18 janvier 2022 et adressée aux membres du conseil municipal;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Jacques Portelance, appuyé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine :

QUE le conseil municipal remercie monsieur Mario Comtois, membre du comité consultatif en environnement dans la Ville d'Otterburn Park pour son implication au sein dudit comité pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 1^{er} janvier 2022.

RÉSOLUTION 2022-01-027

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES – COMITÉ CONSULTATIF DE L'ENVIRONNEMENT – MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2021-12-396

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le 20 décembre 2021, la résolution numéro 2021-12-396 portant sur le renouvellement des membres du comité consultatif en environnement pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT qu'une erreur s'est glissée à la recommandation et plus spécifiquement, la date de fin du mandat des membres ainsi nommés est le 31 décembre 2023 au lieu du 31 décembre 2024;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Mathieu Chapdelaine, appuyé par monsieur le conseiller Jacques Portelance :

QUE le conseil municipal renouvèle le mandat des membres suivants, soit messieurs Francis Beauregard, Guy Dubé et Alexandre Turcotte à titre de membres-citoyens du comité consultatif de l'environnement, et ce, pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2023 et que la résolution 2021-12-396 soit modifiée conformément à ce qui précède.

SÉCURITÉ AUX CITOYENS

AFFAIRES NOUVELLES

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Des personnes ont transmis à la Ville une question, pour la deuxième période de questions :

**Monsieur Pierre-Marc Lanteigne et
Madame Isabelle Ménard**

Permis abattage d'arbres

LEVÉE DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION
2022-01-028**

CONSIDÉRANT que les sujets à l'ordre du jour sont épuisés;

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, tel que proposé par monsieur le conseiller Claude Leroux, appuyé par madame la conseillère Marie-Christine Moore :

QUE la présente séance soit et est levée à 21h27.

Mélanie Villeneuve
Mairesse

Me Julie Waite
Greffière